

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATION AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES B0 H0(V) BF HF Exécutant / Chargé de chantier

Public concerné :

Toute personne ayant à pénétrer sans surveillance dans un local à risque de choc électrique pour des travaux non électriques.

Tout exécutant ou dirigeant des travaux dans des fouilles à proximité de canalisations électriques enterrées (terrassier, chef de chantier ou chef d'équipe de terrassement ...)

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Alternance théorique et pratique Expositive/interrogative, Mise en situations pratiques. Formateur diplômé et expérimenté dans le domaine et qualifié selon les critères de la NF C 18-510.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

▲ EPI Obligatoire (gants/casque/chaussures de travail/tenu de travail adaptée)

Durée et nombre de stagiaires :

1 jour (07 heures)

Nombre de stagiaires, nous consulter..

OBJECTIFS :

- Identifier une situation à risques (comprendre les notions d'électricité et les risques qui en découlent),
- Connaître les prescriptions de sécurité électrique (NF C18 510),
- Savoir ce que les niveaux « B0, H0 et H0V » autorisent et interdisent,
- Acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des travaux d'ordre non électrique à proximité de canalisations électriques enterrées et/ou en assurer la direction en vue de l'obtention de l'habilitation BF/HF conformément aux prescriptions de sécurité de la NF C 18-510,
- Prendre les mesures de protection adaptées aux risques encourus conformément aux prescriptions de sécurité de la NF C 18-510.

CONTENU :

Théorie :

Tronc commun

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc, Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain, Donner les noms et les limites des différents domaines de tension, Citer les zones d'environnement et donner leurs limites, Décrire le principe d'une habilitation, Lister les prescriptions associées aux zones de travail, Citer les équipements de protections collectives et leur fonction, Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement et Définir la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie ou accident d'origine électrique.

Module B0 H0 H0V

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux,
 - Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc)
- Appliquer les prescriptions
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Module BF HF

Notions sur les grandeurs électriques
Dangers et risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques isolées enterrées
Effets du courant sur le corps humain
Moyens de protection (EPI, EPC...)
Zones d'environnement électrique et les opérations liées en fouilles
Rôle et titre d'habilitation BF/HF
Responsabilités
Différents types de canalisations (signalisation, affleurant...)
Méthodes d'approche des canalisations

Conduite à tenir en cas d'endommagement d'une canalisation électrique
Conduite à tenir en cas d'accident

Pratique :

Mises en situation (support photos ou sur chantier école) :

Repérage du type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre.

Analyse d'une situation vis à vis du risque électrique et identification du mode opératoire.

Mise en œuvre de modes opératoires, soutènement de câble, ripage, ouverture de fourreaux.

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation des connaissances théoriques (Questionnaire à Choix Multiples) et pratiques (critères d'observation).

Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis permettant au chef d'établissement d'habiliter son personnel en conséquence.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans. L'INRS recommande de réaliser un suivi annuel de l'adéquation du titre d'habilitation au regard de l'activité réelle du salarié.

Référence : ELEC039

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.